

Chiffres clés économiques de chaque commune de Caen la mer

Note explicative : définitions, méthodologie et précautions de lecture

Artisanat : Deux critères principaux déterminent l'appartenance d'une entreprise au secteur des métiers : la taille et l'activité. Les entreprises immatriculées au répertoire des métiers correspondent aux entreprises qui exercent à titre principal ou secondaire une activité professionnelle indépendante de production, de transformation, de réparation ou de prestation de service relevant de l'artisanat et qui emploient au plus dix salariés lors de l'inscription au répertoire des métiers. La limite est portée à quinze si le chef d'entreprise a la qualité d'artisan ou le titre de maître-artisan. Lorsque le seuil de dix à quinze est franchi, l'entreprise demeure inscrite au répertoire, sans limite de temps, tant qu'elle souhaite garder son rattachement à l'artisanat.

Capacité en hébergement touristique marchand : La capacité est mesurée en nombre de lits. Les résidences secondaires sont des hébergements non marchands : elles ne sont donc pas incluses dans les statistiques.

Plein air : Pour calculer la capacité dans l'hébergement de plein air,

- un emplacement nu est multiplié par trois,
- pour le parc locatif (mobiles homes), c'est multiplié par quatre.

Meublés : Cette catégorie comprend les meublés Gîtes de France, les meublés Clévacances et les autres meublés.

« **Autres** » (tableau) : Cette catégorie comprend les chambres d'hôtes labellisées (chambres Gîtes de France et chambres Fleurs de Soleil), les centres de vacances (villages de vacances, UNCMT, Pierre et Vacances, ...) et les résidences de tourisme.

Catégorie 1 : Personnes à la recherche d'un emploi à temps plein et à durée indéterminée et qui sont immédiatement disponibles, hormis les personnes ayant travaillé plus de 78 heures durant le mois de décembre.

Champ ICS : Le champ ICS (Industrie, Commerce, Services) comprend l'ensemble des secteurs marchands de l'industrie, de la construction, du commerce et des services. L'agriculture, les services financiers et l'administration en sont exclus. Les données INSEE sur les créations et les transferts d'établissements correspondent au champ ICS.

Créations totales : Ensemble des créations pures (ou créations *ex-nihilo*), des reprises et des réactivations d'établissements.

Demandeurs d'emploi au 31/12 : Personnes en recherche d'emploi inscrites à l'ANPE et ayant une demande en cours au dernier jour de l'année.

Densité de population : population (COMETE) / superficie.

Dépenses de consommation des ménages : La dépense de consommation des ménages se limite aux dépenses que les ménages supportent directement. Elle comprend la part des dépenses de santé, d'éducation, de logement, restant à leur charge, après remboursements éventuels. On y inclut aussi les loyers imputés, que les ménages propriétaires de leur résidence principale se versent implicitement à eux-mêmes (source INSEE).

Les données sont exprimées en euros courants.

Les différents postes de consommation sont : alimentation ; habillement et chaussures ; logement, eau, gaz et combustibles ; aménagement de la maison ; santé et soins de la personne ; transports et communications ; loisirs, culture et enseignement ; autres biens et services.

Données COMETE-JLJECO : La source de données COMETE - JLJECO permet de disposer d'indicateurs démographiques et économiques, actualisés chaque année. Les données sont calculées à partir de plusieurs sources traditionnelles (INSEE, Assédic, ...) et estimées en moyenne annuelle. Cette source couvre l'ensemble du territoire français. L'échelon le plus fin correspond à la commune. Les données sont comparables dans le temps et entre les territoires.

COMETE regroupe plusieurs indicateurs : population, population active (au lieu de résidence), emploi (au lieu de travail), valeur ajoutée, revenu et consommation des ménages, ...

Cette source permet d'apprécier l'emploi total d'un territoire (y compris les emplois agricoles, non salariés et publics).

Les données du nouveau recensement de l'INSEE ne seront disponibles à l'échelle de Caen la mer qu'à partir de 2009 car certaines communes n'ont pas encore été recensées : la source COMETE – JLJECO permet de disposer d'estimations démographiques à l'échelle de Caen la mer.

Les séries sont recalculées à chaque mise à jour.

Les données de COMETE sont des nombres décimaux : il peut donc y avoir une variation absolue à 0 (en nombre entier) et la variation relative (%) correspondante différente de 0.

Pour plus d'informations : <http://jljeco.free.fr>

Données INSEE – stocks d'établissements (SIRENE) :

Le stock d'établissements peut conserver des unités déjà cessées et non signalées à l'INSEE : les données sur une zone géographique de petite taille ou un secteur d'activité peu représenté sont donc à analyser avec précaution.

Les données sur le secteur agricole permettent d'évaluer approximativement une présence agricole et non d'effectuer un strict dénombrement des exploitations.

Données SITADEL – DRE (Direction Régionale de l'Équipement) : La source SITADEL (Système d'Information et de Traitement Automatisé des Données Élémentaires sur les Logements et les locaux) s'appuie sur les permis de construire.

Il s'agit de données en date de prise en compte.

Secteur secondaire : Bâtiments industriels ; bâtiments de stockage non agricole ; ouvrages spéciaux.

Secteur tertiaire marchand : Bureaux ; commerces ; aires de stationnement – parking ; hôtels, motels et autres locaux d'hébergement.

Équipements collectifs (locaux non marchands) : Transports, poste, télécommunication ; bâtiments d'enseignement ; bâtiments culture et loisirs ; bâtiments de santé ; bâtiments hygiène et action sociale.

Autres (tableau) : Ouvrages spéciaux ; aires de stationnement – parking ; hôtels, motels et autres locaux d'hébergement.

Locaux marchands : bâtiments agricoles ; bâtiments du secteur secondaire et du secteur tertiaire marchand.

Etablissement : L'établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. L'établissement constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique (ou locale) de l'économie.

Foyer fiscal : Le terme foyer fiscal désigne l'ensemble des personnes inscrites sur une même déclaration de revenus.

Il peut y avoir plusieurs foyers fiscaux dans un seul ménage : par exemple, un couple non marié où chacun remplit sa propre déclaration de revenus compte pour deux foyers fiscaux.

Indice en base 100 d'une date de référence : Un indice permet de comparer facilement les évolutions de plusieurs grandeurs entre deux périodes données en considérant soit une seule variable, soit plusieurs variables.

L'indice est une grandeur sans unité. Un indice ne donne aucune indication sur le niveau de grandeur. Un indice plus élevé ne signifie pas automatiquement une grandeur plus élevée. Il signifie seulement une augmentation plus importante depuis la valeur de référence.

Indicateur d'attractivité économique : Rapport sur un territoire de l'emploi total (au lieu de travail) à la population active ayant un emploi (au lieu de résidence). Un indicateur supérieur à 1 caractérise une zone riche en emploi qui attire des actifs non résidents. Un indicateur inférieur à 1 indique une zone dont les emplois sont insuffisants comparativement au potentiel d'actifs résidents.

Intérimaires : Les intérimaires sont comptabilisés :

- dans les services marchands (secteur des entreprises de travail temporaire) et non dans les secteurs des entreprises utilisatrices,
- dans les communes où sont localisés les établissements de travail temporaire et non dans les communes où se situent les établissements utilisateurs.

Logements individuels et logements collectifs :

Un logement individuel est une construction qui ne comprend qu'un logement (maison). On distingue l'individuel pur de l'individuel groupé :

- l'individuel pur : maison seule,
- l'individuel groupé : comporte plusieurs logements individuels dans un même permis, ou un seul logement couplé avec un local non d'habitation.

Un logement collectif est un logement dans un immeuble collectif (appartement).

Logements occasionnels et résidences secondaires :

Un logement occasionnel est un logement ou une pièce indépendante utilisée occasionnellement pour des raisons professionnelles (par exemple, un pied-à-terre professionnel d'une personne qui ne rentre qu'en fin de semaine auprès de sa famille).

Une résidence secondaire est un logement utilisé pour les week-ends, les loisirs ou les vacances. Les logements meublés loués (ou à louer) pour des séjours touristiques sont également classés en résidences secondaires.

La distinction entre logements occasionnels et résidences secondaires est parfois difficile à établir : c'est pourquoi, les deux catégories sont souvent regroupées.

Lieu de résidence / lieu de travail : Les données relatives à l'emploi sont comptabilisées au lieu de travail (localisation de l'employeur) tandis que les données concernant la population active et le chômage sont considérées au lieu de résidence.

Médiane : La médiane est la valeur qui partage une distribution en deux parties égales. Ainsi, pour une distribution de revenus, la médiane est le revenu au-dessous duquel se situent 50 % des revenus. C'est de manière équivalente le revenu au-dessus duquel se situent 50 % des revenus. Les valeurs extrêmes élevées tirent la moyenne vers le haut mais n'affectent pas la médiane. Celle-ci est de ce point de vue un indicateur plus fiable que la moyenne.

Parc de logements : Les données datent de 1999 (recensement de la population) car pour certaines communes, les données du nouveau recensement ne sont pas encore disponibles.

Part de Caen la mer : Les chiffres indiqués dans les colonnes « Part de Caen la mer » correspondent aux répartitions de Caen la mer (statistiques de la communauté d'agglomération) et non aux poids de la commune dans Caen la mer.

Population : Les données démographiques de la source COMETE (cf. Données COMETE – JLJECO) sont des estimations, qui permettent de positionner, sur une même année, les communes entre elles et par rapport à Caen la mer. Au moment de la parution, les données de l'INSEE pour les communes (de moins de 10 000 habitants) recensées en 2008 ne sont pas disponibles.

Population active : La population active regroupe la population active occupée (appelée aussi "population active ayant un emploi") et les chômeurs. La mesure de la population active diffère selon l'observation statistique qui en est faite.

L'approche retenue dans COMETE est celle au sens du BIT (Bureau International du Travail).

Population sans doubles comptes : Elle comprend toutes les personnes (françaises ou étrangères) résidant sur le territoire. La population est dite "sans doubles comptes" (PSDC) car elle comptabilise une seule fois les personnes ayant des attaches dans deux communes (élèves internes, militaires du contingent ou personnes vivant en collectivité), chaque individu n'est comptabilisé qu'une seule fois et dans une seule commune. Elle présente l'intérêt d'être cumulable à tous les niveaux géographiques.

Productivité apparente du travail (en euros) : Rapport de la valeur ajoutée à l'emploi total. Son évolution peut résulter d'une plus grande utilisation de capital et le qualificatif « apparente » prévient qu'il ne faut pas en attribuer la cause à la seule productivité du travail.

Services principalement marchands : Transports, activités financières, activités immobilières, services aux entreprises et services aux particuliers.

Services principalement non marchands : Education, santé et action sociale, administration publique et activités associatives et extra-territoriales.

SHON : Surface Hors Oeuvre Nette : somme de toutes les surfaces de planchers de chaque niveau de bâtiment après déduction de certaines surfaces.

Revenus des ménages : Les revenus des ménages (en page 3) correspondent aux revenus déclarés par les ménages. Le revenu fiscal est un revenu avant redistribution et non pas un revenu disponible.

Revenu Disponible Brut : Le revenu disponible d'un ménage comprend les revenus d'activité, les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs. Quatre impôts directs sont généralement pris en compte : l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation et les contributions sociales généralisées (CSG) et la contribution à la réduction de la dette sociale (CRDS) (source INSEE).

Revenu disponible brut = salaires et traitements bruts + excédents bruts et revenus mixtes + autres revenus + prestations en espèces - cotisations sociales des actifs occupés – impôts

Autres revenus : revenus de la propriété (intérêts, revenus des sociétés, revenus distribués aux assurés, revenus des terrains et gisements) + autres transferts courants

Les données sont exprimées en euros courants.

Salaire net horaire moyen : Les données concernent les salariés du secteur privé et semi public qui résident dans la zone étudiée, à l'exception des agents de l'état, titulaires ou non, des services domestiques et des activités extra-territoriales.

Les données ne sont pas diffusées pour les communes de moins de 2 000 habitants.

Taux de création pure : Nombre de créations pures au cours d'une année / stock initial au 1^{er} janvier de cette année.

Taxes locales : En fiscalité directe locale, il existe quatre taxes : la taxe professionnelle, la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti.

Taxe professionnelle – Secret statistique : Le secret statistique s'applique lorsque les agrégations comportent moins de trois observations ou lorsque le poids d'une observation représente plus de 85% de l'ensemble.

Tertiaire : Le tertiaire regroupe les secteurs des services et du commerce. Plus précisément : le commerce, les transports, les activités financières, les activités immobilières, les services aux entreprises, l'éducation, la santé, l'action sociale et l'administration.

Transfert d'établissement : La notion de transfert est ici restreinte aux seuls "transferts complets purs", c'est-à-dire déplacement complet des moyens de production d'un établissement d'un lieu géographique à un autre.

Travail temporaire (intérimaires) : Dans les données d'emploi, les emplois intérimaires sont classés dans les services, secteur auquel les agences de travail temporaire appartiennent. Ils ne sont pas ventilés selon les secteurs des entreprises recourant à l'intérim (par exemple : industrie automobile, BTP,...).

Les intérimaires inscrits dans les agences de travail temporaire situées sur une commune peuvent intervenir dans des entreprises localisées dans d'autres communes.

Unité de consommation :

Système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités de consommation (UC). Pour comparer le niveau de vie des ménages, on ne peut s'en tenir à la consommation par personne. En effet, les besoins d'un ménage ne s'accroissent pas en stricte proportion de sa taille. Lorsque plusieurs personnes vivent ensemble, il n'est pas nécessaire de multiplier tous les biens de consommation (en particulier, les biens de consommation durables) par le nombre de personnes pour garder le même niveau de vie.

Aussi, pour comparer les niveaux de vie de ménages de taille ou de composition différente, on utilise une mesure du revenu corrigé par unité de consommation à l'aide d'une échelle d'équivalence.

L'échelle actuellement la plus utilisée (dite de l'OCDE) retient la pondération suivante :

- 1 UC pour le premier adulte du ménage ;
- 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ;
- 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Valeur ajoutée : La valeur ajoutée est une notion d'économie qui permet de mesurer la valeur créée par un acteur économique. Elle est égale à la production moins les consommations intermédiaires.

Les concepts utilisés par COMETE sont ceux de la comptabilité nationale.

Les données correspondent à la valeur ajoutée des établissements et non celle des entreprises afin d'être représentatif au niveau local.

Les données sont exprimées en euros courants.